



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 5671

Texte de la question

M. Louis Colombani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des enseignants et élèves quant au devenir de l'enseignement des matières scientifiques que sont la biologie et la géologie en classes de terminale. En effet, les modalités d'application de la politique de rénovation des lycées, quant à l'enseignement des sciences de la vie et de la terre en classes terminales semblent ne plus reconnaître les disciplines que sont la biologie et la géologie comme faisant partie intégrante de la culture générale scientifique fondamentale, ni d'ailleurs es qualité de disciplines scientifiques à part entière. Alors que ce débat perdure, il apparaît qu'il faille s'accorder à ce qu'une évidente suprématie soit réservée, notamment en série « S », à l'enseignement des mathématiques et physique-chimie en termes d'heures mais également de coefficient au baccalauréat. Afin qu'il puisse répondre de manière motivée à ses interlocuteurs, membres du corps enseignant et élèves, il sollicite qu'il lui indique les raisons de cette orientation de l'enseignement des matières scientifiques. Par ailleurs, il se permet de l'alerter sur les risques de handicap flagrant qu'au niveau culturel et scientifique la prédominance accordée à un tel système fera peser sur les jeunes lycéens.

Texte de la réponse

Dans ses conférences de presse des 29 avril et 7 juin 1993, le ministre de l'éducation nationale a présenté ses décisions sur la rénovation pédagogique des lycées entrant en application en classe de première à partir de la rentrée scolaire 1993 et en classe terminale à la rentrée 1994. L'enseignement des sciences de la vie et de la terre dans le dispositif retenu s'organise de la manière suivante selon les séries. Dans la série littéraire « l'enseignement scientifique » (quatre heures hebdomadaires en première et deux heures en terminale) devient une matière obligatoire, jusqu'à la fin des études au lycée, pour les élèves de première et de terminale ; ils pourront ainsi développer une culture scientifique sous différents aspects relevant notamment des sciences de la vie et de la terre. Auparavant, l'enseignement de « biologie-géologie » était une option facultative en terminale. Par ailleurs, ce même « enseignement scientifique » est proposé à titre optionnel dans la série économique et sociale. Pour ce qui est de la série scientifique, le rôle des sciences de la vie et de la terre dans la formation scientifique des élèves a été, à côté de la physique-chimie et des mathématiques, notablement accentué, marquant ainsi un choix délibéré en faveur des formations aux sciences expérimentales dans l'enseignement scientifique des élèves au lycée ; en première S, outre l'horaire hebdomadaire obligatoire de sciences de la vie et de la terre majoré d'une demi-heure, les élèves peuvent choisir l'option « sciences expérimentales » correspondant à trois heures hebdomadaires réparties entre physique-chimie et sciences de la vie et de la terre. Ainsi, l'horaire d'enseignement peut être porté à quatre heures et demie à comparer aux deux heures et demie actuellement ; en terminale, la classe S se substitue aux C et D actuelles. Dans le cadre de cette série S, les élèves choisissent obligatoirement un enseignement de spécialité, approfondissant les enseignements communs, entre les matières suivantes : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie (dans les établissements d'enseignement agricole). Les élèves ne choisissant pas l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la terre auront un horaire augmenté d'une heure par rapport à la terminale C actuelle. Ceux qui feront le choix de l'enseignement de spécialité correspondant auront

le meme horaire que dans l'actuelle terminale D. Il faut cependant relever que cette egalite horaire recouvre une part significativement plus importante des classes de travaux pratiques (trois heures et demie sur un total de cinq heures a comparer a 1 heure et demie actuellement). La place des sciences de la vie et de la terre apparait donc a la fois renforcee et les conditions d'enseignement ameliorees par rapport a la situation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Colombani Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5671

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2876

Réponse publiée le : 11 octobre 1993, page 3462